

Objet : Programme européen Leader +. Opérations en maîtrise d'ouvrage Pays

Le programme Leader + "Couleurs d'Orb en Languedoc", dédié au développement du tourisme vigneron, porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, pour les soixante-trois communes du Pays classées en zone Leader, entre en phase de clôture ; le CNASEA, autorité de gestion, a précisé les règles générales de clôture :

- l'ensemble des opérations doit être programmé avant la fin de l'année 2007 ; pour information, le Groupe d'Action Locale (GAL) a actuellement programmé 94 % de l'enveloppe qui lui a été octroyée (2.356.000 €), au titre du Volet Territorial ; seuls, les ajustements de programmation et le Volet Coopération pourront faire l'objet de programmation durant le 1^{er} trimestre 2008 ;
- les paiements par les bénéficiaires doivent être faits avant le 30 août 2008,
- le GAL et l'organisme gestionnaire du GAL, le Conseil Général, doivent, durant le dernier trimestre 2008, assurer le solde consolidé du programme.

Compte tenu de ces directives, le Pays est amené, dès à présent, à proposer les opérations Leader +, dont il assumera la maîtrise d'ouvrage sur l'année 2008.

Ces opérations seront soumises à l'agrément du GAL, lors de sa prochaine réunion de programmation, qui se tiendra fin novembre.

1 - Animation générale du programme

La cellule d'animation du programme Leader +, au sein du Pays, comprend cinq intervenants à temps partiel : chargés de mission et secrétariat ; le coût prévisionnel de cette mission d'assistance technique et d'animation territoriale, incluant ingénierie, prestations de services, déplacements, réceptions, insertions, impressions et frais divers, s'élève, pour l'année 2008, à un coût de 85.196 €.

Afin d'assurer cette mission d'assistance technique, il convient de solliciter :

- auprès du GAL, au titre de l'animation territoriale, une demande de financement, pour l'exercice 2008, à hauteur de 31.277 € (montant annuel des crédits d'assistance technique, selon l'échéancier annuel dit du Profil de Berlin),
- auprès du Conseil Général, une demande de subvention à hauteur de 5.000 €,

destinées à assurer le cofinancement de l'assistance technique, le complément de financement étant apporté sous forme d'autofinancement.

Par ailleurs, il convient de renouveler l'adhésion à l'association Leader France, dans une logique de participation aux réseaux nationaux de développement rural, le montant annuel, de 500 €, étant éligible aux dépenses d'animation Leader portées par le GAL.

2 - Animations culturelles vigneronnes

Le programme Leader est un vecteur d'impulsion important de développement de l'action culturelle, notamment dans l'organisation de manifestations dédiées à la culture et au patrimoine vigneron.

Seront menées en 2008 les opérations suivantes :

- Hivernales du Rire et du Vin : l'édition 2008 prévoit six représentations, pour un coût d'objectif de 62.500 €, avec des subventions sollicitées auprès du programme Leader et du Conseil Général, pour respectivement 10.000 € et 40.000 €,
- Musiques au cœur du vignoble : l'édition 2008 intégrera les représentations mises en place dans le cadre du soutien aux pratiques amateurs liées à la Chorale et à l'Harmonie de Pays ; ce sont ainsi dix représentations, pour un coût d'objectif de 113.062 €, avec des subventions sollicitées auprès du programme Leader et du Conseil Général, pour respectivement 26.451 € et 64.000 € .
- Couleurs vigneronnes : le Pays est l'organe fédérateur des opérations culturelles locales liées à l'identité vigneronne et menées au titre du programme Leader : Pin'Art, Minerve au cœur de la pierre, les Vins'dredis, Fête des Vendanges d'Antan, ... ; à ce titre, indépendamment des attributions de subventions Leader aux maîtres d'ouvrage de ces opérations, le Pays assume la mise à disposition d'un volet technique commun, consistant en une communication globale, des prestations techniques et d'animation communes (cafés-débats vigneron, ...) ; le coût d'objectif de cette opération est de l'ordre de 18.750 €, avec des subventions sollicitées auprès du programme Leader et du Conseil Général, pour respectivement 3.000 € et 12.000€.

3 – Structuration touristique

L'action touristique constitue un fondement important de notre programme Leader, en termes de structuration et de production touristique :

- concernant la structuration touristique, le Pays assume l'accompagnement vers la qualification de l'ensemble des prestataires du tourisme vigneron : hébergeurs, restaurateurs, offices de tourisme, prestataires de loisirs, ... ; pour cette opération, une subvention Leader de 19.622 € est sollicitée ;
- pour la production touristique, le Pays a mis en place un programme de rencontres vigneronnes, qui se sont traduites en 2007, par la conduite de plus de cent cinquante animations sur le territoire, avec des retours de ventes auprès des vignerons à hauteur de 50.000 € ; cette opération s'élève à un coût de 7.300 €, pour lequel des subventions sont sollicitées :
 - auprès du programme Leader, à hauteur de 3.650 €,
 - auprès du Conseil Général, à hauteur de 2.043 €.

4 – Action patrimoniale

La réalisation d'une étude sur la valorisation économique et culturelle de la pierre sèche a été retenue lors d'une précédente réunion syndicale. En complément de cette opération, il est proposé de créer un temps fort de restitution et de partage par un événementiel "La semaine de la pierre sèche". Considérant que ces dossiers sont liés, le dossier d'appel d'offres a couplé les deux opérations en demandant au cabinet d'intégrer, dans sa mission d'étude sur la valorisation culturelle et économique de la pierre sèche, un volet animation.

Il convient donc d'annuler et de remplacer la délibération prise initialement, pour un coût total de 20.000 € avec une demande de financement auprès du programme Leader de 16.000 €, par une nouvelle demande de financement couplant les deux actions.

Le coût total global est dorénavant de 30.000 €, avec des demandes de cofinancement auprès du programme Leader +, pour 21.000 € et auprès du Conseil Général, pour 3.000 €.

Par ailleurs, un amendement est proposé en séance, le Pays ayant été sollicité pour participer, aux côtés de la Chambre de Métiers du Vaucluse, à l'appel d'offres européen LIFE Environnement sur le thème de la pierre sèche.

La participation à cet appel d'offres permettra de créer des concertations propices aux échanges de bonnes pratiques et de savoir-faire entre acteurs de terrain. Au-delà du renforcement de l'action du Pays sur la thématique "Pierre sèche", la participation à ce programme pourra amener des crédits d'animation et d'investissement sur le territoire à l'horizon 2009.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur le principe d'une participation à cet appel à projets, étant précisé que les engagements financiers feront l'objet d'une délibération ultérieure.

5 – Coopération transnationale

Le Pays est porteur, dans le cadre du Volet Coopération Leader, de deux projets spécifiques :

- Les Héritages du Vin, au Sud : développé en partenariat avec des territoires espagnol, portugais et italien, ce projet vise à assurer la promotion touristique de territoires vignerons méditerranéens ; des rencontres entre professionnels ont été réalisées dans les territoires, un dépliant commun et un portail Internet sont en cours ; est proposée à la prochaine programmation la coordination du projet d'ensemble et du comité de pilotage, pour un coût de 12.478 €, pour lequel une subvention Leader de 4.952 € et une subvention départementale de 1.730 € sont sollicitées ; deux opérations seront proposées ultérieurement, concernant la promotion touristique en Amérique du Nord et en Europe du Nord.
- Couleurs de fleurs de Méditerranée : mis en œuvre en collaboration avec un territoire tunisien, dans le cadre de la coopération décentralisée Département de l'Hérault/Gouvernorat de Médenine, ce projet vise à la valorisation touristique, gastronomique et économique du potentiel de plantes aromatiques et médicinales méditerranéennes ; les opérations suivantes sont prévues afin de conclure la programmation :
 - conception et édition d'un guide gastronomique, pour un coût de 17.000 €, pour lesquelles des subventions sont sollicitées, auprès du programme Leader, à hauteur de 10.000 € et auprès du Conseil Général, à hauteur de 3.600 € ;
 - réalisation d'un séminaire professionnel sur la valorisation économique des plantes aromatiques et médicinales, pour laquelle des subventions sont sollicitées, auprès du

programme Leader, à hauteur de 5.000 € et auprès du Conseil Général, à hauteur de 3.000 € ;

- la coordination du projet d'ensemble et du comité de pilotage, incluant le recours à des expertises extérieures et à l'évaluation, pour un coût de 23.184 €, pour laquelle des subventions sont sollicitées, auprès du programme Leader, à hauteur de 11.592 € et auprès du Conseil Général, à hauteur de 5.796 €.

Par ailleurs, afin de procéder, dans les meilleures conditions, à la production de notre guide touristique Destination Vignobles, il convient de s'assurer les compétences d'un écrivain pour la rédaction des textes. Le coût est estimé à 13.000 €, pour lequel une subvention de 10.000 € pourrait être sollicitée auprès du programme Leader.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée :

- de se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays des opérations décrites ci-dessus,
- de se prononcer sur le principe des demandes de subvention auprès du GAL Leader et du Conseil Général, selon le tableau récapitulatif suivant :

	Coût total	Leader	Conseil Général	Autofinanc.
Animation du GAL	85.196	31.277	5 000	48.919
Animations culturelles				
Hivernales du Rire et du Vin	62.500	10.000	40.000	12.500
Musiques au cœur du vignoble	113.062	26.451	64.000	22.613
Couleurs vigneronnes	18.750	3 000	12 000	3.750
Structuration touristique				
Balades vigneronnes	7.300	3.650	2.043	1.607
Démarche Qualité Tourisme 2008	29.379	19 622	0	9.757
Ecriture guide touristique	13.000	10.000	0	3.000
Semaine de la Pierre Sèche	30.000	21.000	3 000	6.000
Héritages du Vin, au Sud				
Animation et coordination du projet	12.478	4.952	1.730	5.796
Couleurs de fleurs de Méditerranée				
Guide de recettes	17.000	10.000	3.600	3.400
Séminaire P.A.M	10.000	5.000	3.000	2.000
Coordination, expertise,	23.184	11.592	5.796	5.796

- de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion du Pays à l'association Leader France,
- de se prononcer sur la participation du Pays à l'appel d'offres LIFE sur le thème de la pierre sèche,
- de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demande auprès du GAL Leader et du Conseil Général et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays des opérations décrites ci-dessus, sur le principe des demandes de subvention auprès du GAL Leader et du Conseil Général, selon le tableau récapitulatif ci-dessus, sur le renouvellement de l'adhésion du Pays à l'association Leader France, et autorise le Président à déposer les dossiers de demande auprès du GAL Leader et du Conseil Général et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions. Il est également favorable sur le principe d'une participation à l'appel à projets sur le thème de la pierre sèche.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 15 octobre 2007.

Le Président
Francis BOUTES